

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 8 décembre 2025 à 18h30 à 20h20

Etaient présents : DEFORGE Marc, BERTEAUX Liliane, BIERI Patrice, CARTIER Sylvestre, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, MOLINIER Denis, PORTE Georges, ROUSSEAUX Catherine et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : GUICHON Julie ayant donné procuration à DÉsirANT Françoise, MAURY Édith ayant donné procuration à CARTIER Sylvestre, MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à BIERI Patrice et PERRIN Céline ayant donné procuration à STEPHAN Murielle.

Secrétaire de séance : ROUSSEAUX Catherine
1 spectatrice

Approbation du PV de la séance précédente

Monsieur Molinier souhaite savoir si l'avance de 120 000 € d'EDF renouvelable est soumise à des frais. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a pas d'intérêts sur cette somme après consultation auprès de Monsieur Histe .

D'autre part, Il n'y a pas encore de retour au sujet de la convention qui a été envoyée par recommandé.

Le premier versement de 50 000€ étant inhérent à son retour de réception.

Pour la ZAER ; elle n'est pas applicable, suite à l'évolution des textes, c'est facultatif.

Après délibération, le PV de la séance du 03 novembre 2025 est approuvé avec 13 voix pour et 1 abstention.

Assurances Statutaires

Monsieur le Maire informe les élus que le contrat d'assurances statutaires arrive à échéance au 31/12/2025. Le CDG a réalisé un audit et propose aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à un contrat mutualisé à la compagnie d'assurances retenue. Il s'agit du même organisme qu'actuellement. Après comparaison entre le contrat individuel et le contrat mutualisé (0,40% pour le contrat CNRACL, et 0.15% pour le contrat IRCANTEC de frais de gestion à l'année soit 153,91€ et un taux bloqué pendant deux ans), le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au contrat proposé par le CDG.

Protection Complémentaire Santé

Comme évoqué lors du conseil municipal d'octobre dernier, Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit participer aux frais de la complémentaire santé à partir du 1^{er} janvier 2026 et que la collectivité devra proposer une complémentaire santé à partir du 1^{er} janvier 2027. Le comité technique s'étant réuni le 25 novembre dernier, et ayant donné un avis favorable à la mise en place d'une participation financière, les élus décident à l'unanimité de participer à hauteur de 15€ par mois pour chaque employé ayant souscrit une mutuelle labélisée. (Soit 1 employé sur les 3)

Dans un second temps, Monsieur le Maire propose que la commune participe à l'audit qui sera mené par le CGD courant 2026 pour trouver une mutuelle. Cet audit pourra permettre éventuellement de mutualiser les coûts et de pouvoir proposer un organisme santé abordable avec des garanties plus importantes qu'en individuel. Madame Lainé précise que la participation à l'audit n'engage pas la collectivité par la suite.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de participer à l'audit et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Questions diverses

-Point sur le bois des petits écuriots, 1 seule famille sur les 5 invitées a répondu présente.

-Vœux du maire 24 janvier 2026 à 19h00

-Église : 8595€ de dons + 930€ mécénat + lecture courrier CMMA 2000€ de dons

-Subvention amendes de police : les travaux de requalification étant terminés, le solde des différentes subventions a été demandé. Le solde des amendes de police de 13512€ ne sera versé qu'au cours du 2^{ème} semestre 2026. Madame Lainé précise que l'acompte de cette subvention a été imputé à la demande du

Département, à l'article « Redevances des mines et des hydrocarbures ». Il y aura donc un écart lors du moment du budget.

-Travaux Enedis rue de chalons (au niveau du n°3 et ruelles dessalles) A revoir car la remise en état de la chaussée ne correspond pas à ce qui était prévu.

-Point commission travaux (décos Noël, frelons, chenilles, aires de jeux, entrée village côté aérodrome) Les travaux de l'église ont été contrôlés et avalisés. Le paiement peut être effectué.

-Madame Désirant fait lecture du mail de Monsieur Veltin sur certains points de sécurité de l'église.

Madame Lainé précise que ce mail avait déjà été reçu début novembre et qu'une réponse a déjà été faite. Une nouvelle réponse sera envoyée.

-Des décorations de Noël ne fonctionnent pas sur certains réverbères. (voir avec le SIEM). La guirlande du sapin est défectueuse.

-Des nids de poule sont à reboucher ; le grattage d'autoroute de Monsieur Raymond peut être utilisé avec du bitume à froid.

-Une réunion est sollicitée pour le chemin du maltrat compte tenu de l'avancement des travaux de Novhabitat. Madame Stephan demande où en est le projet de réhabilitation de la future maison des associations. Monsieur Bieri répond qu'il présentera un programme lorsqu'il aura reçu tous les devis. Madame Lainé ajoute que les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés pour le 31 décembre 2025.

-Monsieur Molinier soulève le problème d'antécédent suite au litige Zarouf-Poiron avec construction d'un mur en zone N. Un retour de Monsieur Luraschi est attendu. Une consultation de Monsieur Adnet (vice-président de l'urbanisme) est suggérée.

-Monsieur Frappart rappelle que trois dossiers doivent être vus avec Monsieur Luraschi : le dossier de Monsieur de Winter pour la construction d'un hangar pour des planeurs motorisés, la demande de l'association de chasse pour l'installation un caisson sur le terrain de foot et le dossier Zarouf-Poiron.

-Monsieur Cartier souhaite faire publier un article de la commune sur l'église pour la lettre de la CCMC

Dates prochaines réunions

-Commission travaux : mercredi 17/12 18h00

-Commission environnement : lundi 12/01 18h30

-Réunion AF : lundi 19/01 18h30

-Conseil municipal : lundi 02/02 18h30

Départ Madame Désirant 20h08

Fin de séance à 20h15.

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is more fluid and cursive, while the one on the right is more structured and blocky.